



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Crpmem  
GUYANE**



## **PACTE TRIPARTITE POUR LA RELANCE DE LA FILIERE DE LA PECHE EN GUYANE**

Conscients des difficultés que rencontre la filière de la pêche maritime en Guyane,

Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la mer,

Monsieur le président de la collectivité territoriale de Guyane,

Monsieur le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Guyane

actent la nécessité de relancer la filière de la pêche maritime en Guyane qui est pourvoyeuse d'emplois et contribue à la souveraineté alimentaire du territoire suivant cinq axes.

### **Premier axe : Renouvellement de navires de pêche et réappropriation de l'espace maritime.**

Dans le but de se réapproprier l'espace maritime au large de la Guyane, d'accroître l'attractivité du métier de marin-pêcheur et d'améliorer les conditions de travail à bord, un besoin initial de 2 millions d'euros, immédiatement disponibles, sont identifiés. Le financement de la CMA-CGM, géré par la BPI, pourra conduire à l'acquisition de navires plus modernes, dans les six prochains mois.

Cette action sera poursuivie par la collectivité territoriale de Guyane, agissant en tant que chef de file du développement économique dès que le dispositif de renouvellement de la flotte outre-mer sera validé par la Commission européenne.

Dans le même objectif, l'Etat affirme sa détermination à renforcer les actions pour la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non règlementée (INN) dans les eaux françaises au large de la Guyane :

- En accélérant l'acquisition d'un moyen nautique supplémentaire de contrôle et de surveillance,
- En abondant l'enveloppe budgétaire pour saisir et détruire davantage de navires de pêche étrangers constatés en infraction à hauteur de 150 000 euros,
- En signant une convention avec le Centre National des Etudes Spatiales pour accroître la surveillance satellitaire de l'espace maritime au large de la Guyane,
- En intervenant auprès de la Commission européenne pour que des procédures de sanction soient engagées vis-à-vis des Etats dont sont originaires les navires de pêche étrangers pratiquant la pêche INN dans les eaux françaises au large de la Guyane.



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Crpmem  
GUYANE**



## **Second axe : Moderniser les infrastructures portuaires dont la pêche a besoin.**

La collectivité territoriale de Guyane mobilise les financements européens qui lui ont été délégués et agit en tant que coordinateur pour faire aboutir ou lancer les travaux d'infrastructures prévus dans les ports de pêche ou les points de débarque, avec en priorité :

- La construction d'un ponton de débarquement au canal Laussat à Cayenne
- La rénovation du ponton du marché aux poissons à Iracoubo

L'Etat pourra contribuer à la contrepartie nationale dans le cadre des financements européens selon les termes de la convention entre l'Etat et la CTG relative à la gestion par la CTG des crédits nationaux de l'Etat cofinçant des dispositifs régionaux dans le cadre du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

## **Troisième axe : Aide économique à la filière « pêche »**

L'Etat est prêt à mobiliser les outils existants pour aider les entreprises de la filière pêche en Guyane, notamment de la transformation, à traverser ses difficultés de trésorerie actuelles. Sera installée une cellule de crise qui s'appuiera sur le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (audits, prêts), la commission départementale des chefs des services financiers (échelonnement des dettes fiscales et sociales), le médiateur du crédit (échelonnement des dettes privées), le recours à l'activité partielle, la mobilisation des aides « carburant ». Les situations des entreprises seront particulièrement analysées et des apurements partiels pourraient être étudiés s'il y a des plans de développement économique robustes.

Les entreprises de la transformation qui seront soutenues via ses mécanismes s'engageront à réduire les délais de paiement auprès des entreprises de pêche qui leur livrent du poisson. Elles contribueront à développer une réflexion avec le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Guyane en vue de la création d'une coopérative d'intérêt maritime d'avitaillement.



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Crpmem  
GUYANE**



## **Quatrième axe : Développement de la formation maritime et amélioration des conditions sociales des marins-pêcheurs**

Dans l'objectif d'accroître l'attractivité de la profession de marins-pêcheurs en Guyane :

- La collectivité territoriale de Guyane s'engage à mobiliser et verser les moyens financiers pour la réalisation des investissements nécessaires pour la formation initiale de CAP Matelot qui sera accueillie par le lycée de Matiti en accompagnement des moyens pédagogiques de l'Etat. La question de la formation continue devra aussi être étudiée, tant par la valorisation des acquis de l'expérience que par la mise en œuvre de modules spécifiques. Cette formation initiale pourrait être localisée dans tout autre établissement qui deviendrait Lycée de la Mer, à l'initiative de la Collectivité territoriale de Guyane.
- Le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Guyane s'engage à mener une action auprès des entreprises d'armement à la pêche pour structurer leur relation avec leurs marins-pêcheurs.
- L'Etat prolonge l'accompagnement au CRPMEM Guyane prévu par la convention DSN DMLF-CRPMEM de décembre 2022 pour une durée de 12 mois supplémentaires.
- L'Etat continuera de regarder les cas individuels de marins embarqués remplissant les conditions d'une régularisation.

## **Cinquième axe : Une méthode de travail pour une coproduction de l'action publique en faveur du développement de l'économie bleue**

L'Etat, la Collectivité et le Comité régional des pêches se réuniront une fois par trimestre pour faire le point sur l'avancement de ces engagements.

Si certaines mesures proposées relèvent de l'urgence, il s'agit bien, conjointement, d'avoir une stratégie partagée de réappropriation de l'espace maritime guyanais par les acteurs économiques guyanais. Dans une logique de souveraineté économique, l'Etat et la Collectivité veulent favoriser l'installation de patrons embarqués, de jeunes guyanais formés aux nombreux métiers du maritime et développer la création de valeur ajoutée par la production et la transformation en Guyane.

Cet engagement pour le développement de l'économie bleue doit se conduire dans le plein respect de la protection des océans et de la biodiversité.

Fait à Cayenne

le

3 mai 2023

Le secrétaire d'Etat  
chargé de la mer

Hervé BERVILLE

Le président du comité  
régional des pêches  
maritimes et des élevages  
marins de Guyane

Léonard RAGHNAUTH

Le président de la collectivité  
territoriale de Guyane

Gabriel SERVILLE